

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°31
du 13 Mars 2017 à 20 heures 00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Géraldine VINTER, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Serge ROUSSET, Sandrine ROY, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Géraldine VINTER.

Absents : Nathalie COLOMB, Marc MAZET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Bernard JOSSERMOZ est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu n°30 du 6 Février 2017

Le compte rendu du conseil municipal n°30 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

B/ Délibérations :

1- Vente du local des pompiers

A la demande de Maître Rassion, notaire à Chatillon sur Chalaronne, et suite au déclassement de l'ancien local des pompiers, cadastré D305, dans le domaine privé (délibération n°2017.02.001 du 6 février 2017), une nouvelle délibération est à prendre pour autoriser la vente de ce bien à Monsieur Plassard et Madame Prada. Le montant fixé est de 6000 € et les frais de bornage sont à la charge de la commune.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la vente de l'ancien local des pompiers pour un montant de 6000 € à Monsieur Plassard et Madame Prada, suite au déclassement du bien dans le domaine privé. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

2- Vente des terrains à Dynacité

A la demande de Maître Rassion, notaire à Chatillon sur Chalaronne, et suite au déclassement des parcelles cadastrées D110, 111, 112, 305 et 330, dans le domaine privé (délibération n°2017.02.002 du 6 février 2017), une nouvelle délibération est à prendre pour autoriser la vente de ces biens à Dynacité. Le montant fixé est de 260 000€.

Le rendez-vous pour la signature de la vente a donc été repoussé au 11 Avril 2017 à 17 Heures.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix la vente des parcelles cadastrées D110, 111, 112, 305 et 330 pour un montant de 260 000 € à Dynacité, suite au déclassement des biens dans le domaine privé. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

3-Camping le Cocagne

Monsieur Domenech nous a informé qu'à ce jour, il n'était pas parvenu à obtenir un prêt bancaire afin de finaliser l'achat du camping. Suite à une réunion entre l'acquéreur et les adjoints, ces derniers proposent de louer le camping à Monsieur et Madame Domenech pour une durée de 2 ans, moyennant une location annuelle de 17 100 €. A titre exceptionnelle l'étang sera loué pendant cette durée pour un montant annuel de 2900 €.

Après débat, Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 11 voix :

- **la location du camping et de l'étang le Cocagne à Monsieur et Madame Domenech par un bail commercial 3,6,9**
- **Un loyer annuel de 17100 € pour le camping et de 2900 € (à titre exceptionnel) pour l'étang.**
- **La modalité de paiement, à savoir 10 000 € lors de la signature du bail et 10 000 € au 1 Octobre 2017.**
- **L'autorisation de rachat en cours du bail.**
- **L'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la location.**

4-Transfert de compétence PLU à la communauté de communes de La Dombes

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Les Conseillers Municipaux s'opposent par 10 voix pour et 1 abstention au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de La Dombes.

5-Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la communauté de communes de La Dombes

La fusion des trois Communautés de Communes a entraîné une réinstallation du Conseil Communautaire et donc relancé le dispositif qui prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de la Communauté de Communes.

Ainsi, comme lors du renouvellement périodique des conseils municipaux et donc communautaires, un transfert de certains pouvoirs de police administrative s'opère automatiquement dans les 6 mois qui suivent la création du nouvel EPCI.

Donc, sans opposition déclarée à ce transfert, il sera effectif au 30 juin 2017 pour les compétences exercées par la communauté de communes de La Dombes dans les domaines suivants :

- Collecte des déchets,
- Assainissement
- Aires d'Accueil des Gens du voyage.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de refuser le transfert des pouvoirs de police de l'assainissement collectif et d'accepter les deux autres.

Les Conseillers Municipaux s'opposent à l'unanimité des 11 voix au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer l'activité liée à la compétence assainissement collectif, au Président de la communauté de communes de La Dombes, à compter du 13 Mars 2017.

6-Stockage matériel technique

Afin de stocker le matériel technique, Monsieur Georges Garoni a proposé et autorisé à la commune de Sandrans d'utiliser son garage comme endroit, pour une durée indéterminée. L'assurance sera à la charge de la commune.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 11 voix la proposition de Monsieur Garoni pour stocker le matériel technique de la commune. Ils demandent un détail précis du matériel et autorisent Monsieur le Maire à prendre une assurance pour ce local et à signer une convention entre M. Garoni et la commune de Sandrans.

7-Chemin communal bois Curtil

Monsieur Julien Pastore, gérant du Groupement Forestier familial de Laye, nous demandent de remettre en état le passage du fossé sur le chemin communal du bois Curtil. Et proposent de faire couper les arbres côté droit du chemin en entrant, afin de permettre le passage de camions pour aller jusqu'à sa parcelle.

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité des 11 voix la demande de Monsieur Julien Pastore. Ils acceptent de remettre en état le chemin communal et autorisent Monsieur le Maire à faire les travaux et à signer les devis correspondants pour un coût d'environ 500€ HT.

C/ questions diverses et informations :

- **Elections présidentielles 2017:** Les Tours de garde sont définis. Le 1^{er} Tour se déroulera le Dimanche 23 avril et le 2^{ème} Tour le Dimanche 07 mai.
- **Elections législatives :** Le 1^{er} Tour se déroulera le Dimanche 11 Juin et le 2^{ème} Tour le Dimanche 18 Juin.
- **Ressources humaines :** Madame Mireille Enjolras va faire valoir ses droits à la retraite au 1 Juillet 2017. Le recrutement pour le poste d'adjoint administratif à 15 heures hebdomadaire est en cours pour un début effectif au 01 Mai 2017. Madame Nadine BIDARD a repris son poste d'ATSEM en temps partiel thérapeutique le 06 Mars 2017. Le contrat de Madame Maëlle Luquet (qui la remplaçait) est donc arrivé à son terme.
- **Droit de préemption :** La commune de Sandrans ne préempte pas les parcelles de Martine Perdrix
- **Cérémonie du 19 Mars:** 55^{ème} anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie. Monsieur Eric Schneider sera en charge de l'organisation, Monsieur le Maire étant absent ce jour-là.
- **Budget Aire de Loisirs :** Monsieur le Maire propose de le dissoudre et de le réintégrer dans le budget communal. La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- **Comptabilité :** Régularisation du compte administratif pour le budget Aire de Loisirs 2016. La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- **Ecole :** Demande de subvention pour l'activité natation. La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- **CAUE :** Information sur l'adhésion au CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain)
- **Rénovation de l'école :** Bernard Jossermoz informe que suite au rendez-vous avec Madame Gadou, secrétaire générale à la Préfecture, le projet doit débiter en 2017. Les appels d'offre seront à lancer après le vote du budget.
- **Communauté de communes de La Dombes :** Bernard Jossermoz informe que Madame Baconnier, vice-présidente de la proximité, sera présente à la mairie le mardi 21/03 à 10H30.
- **Commission voirie :** Réunion le lundi 20/03 à 20 H pour l'élaboration du budget 2017.
- **Commission finances :** Réunion le lundi 27/03 à 19 H pour l'élaboration du budget 2017.
- **Conscrits :** Christelle Thomasson informe du bon déroulement des conscrits 2017 mais regrette l'absence de représentants de la commune.

Prochain conseil municipal fixé le Lundi 3 Avril à 19H45, l'ordre du jour sera le budget 2017.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 21H15.
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents